



responsabilite legale

Par **elko**, le **30/07/2019** à **10:37**

suis responsable des amis de mon fils lorsqu'ils sont à l'extérieur de chez moi sur le parking de mon appartement ?

Bonjour,
Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !
Merci.

Par **elko**, le **30/07/2019** à **16:48**

bonjour et désolée pour mon impolitesse. Merci à vous

Par **MarieSete9**, le **30/07/2019** à **18:36**

Bonjour

Le parking est-il votre propriété personnelle, et clos (depuis la voie publique) ? Ou fait-il l'objet d'un contrat de location, avec accès fermé depuis la voie publique ? Ou bien est-ce le parking - éventuellement à votre usage - d'un immeuble collectif - et dont l'accès est totalement ouvert à partir de la voie publique ? ... Veuillez décrire la configuration des lieux. En bref, si un tiers est chez vous, le droit français peut vous tenir responsable de certains dommages qui pourraient

survenir... Par exemple un invité qui se blesse dans votre jardin avec un objet tranchant qui était négligemment posé sur la pelouse où les convives prenaient l'apéro pourrait rechercher votre responsabilité.

Par **BrunoDeprais**, le **30/07/2019** à **22:04**

Bonsoir

Tout dépend de ce qu'ils y font.

Par **Lag0**, le **31/07/2019** à **08:35**

Bonjour,

Etre responsable, cela ne veut pas dire grand chose. Pouvez-vous préciser ce que vous voulez dire exactement ?